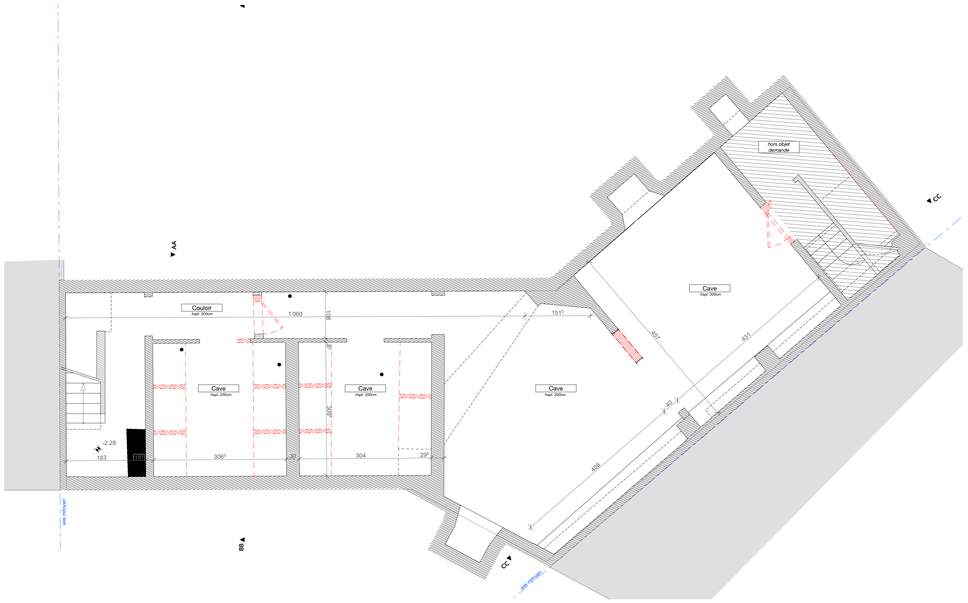

situation de fait _plan caves (1/50)

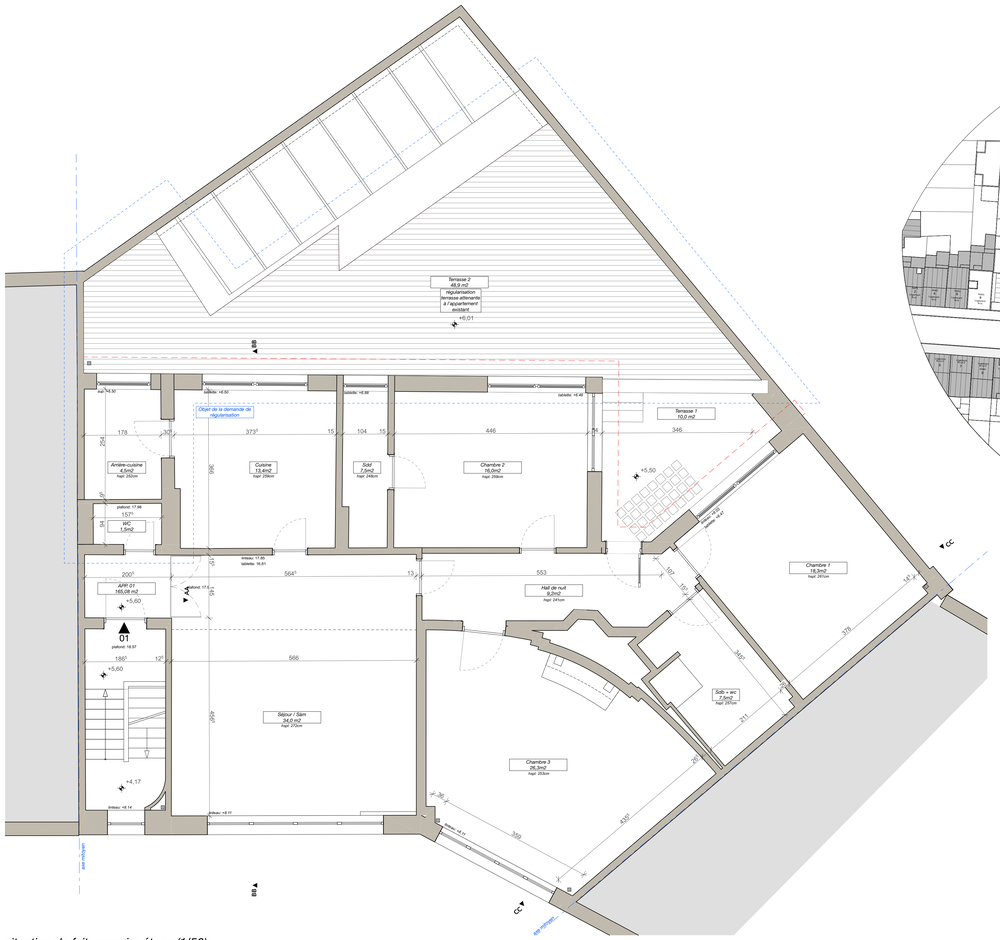

situation de fait _premier étage (1/50)

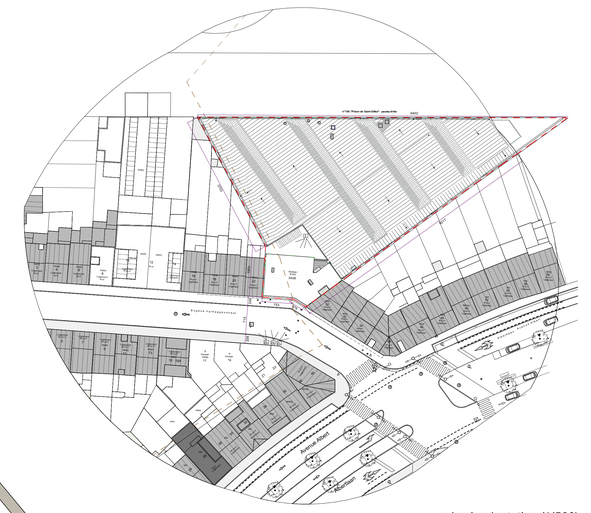

plan implantation (1/500)

plan de localisation (1/10000)

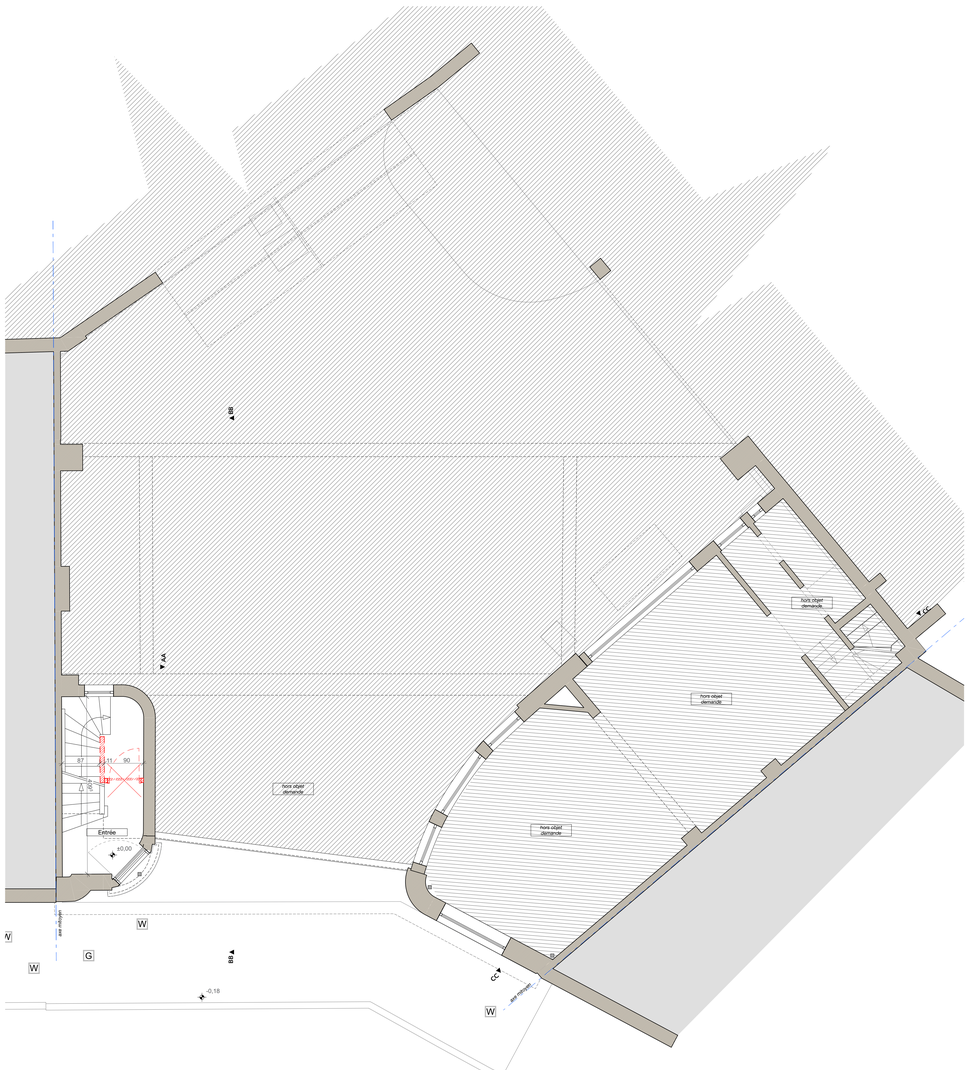

situation de fait _rez-de-chaussée (1/50)

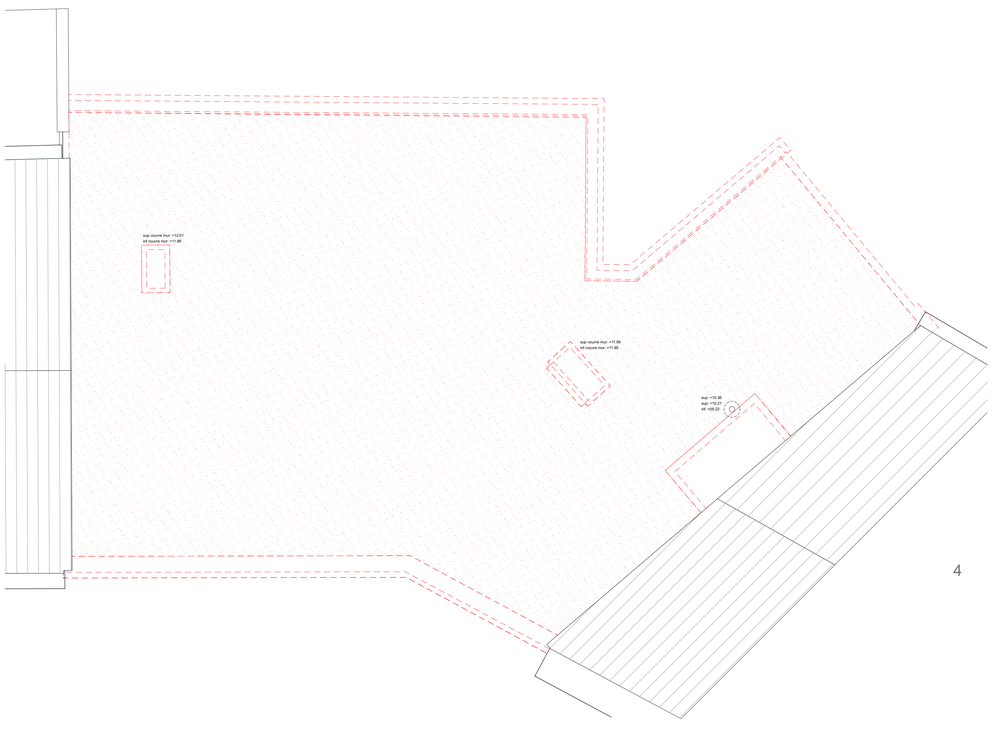

situation de fait _plan toiture (1/50)

PERMIS URBANISME

A

EUG 2509

Rehausse d'un immeuble à appartements
rue eugene verheggen 24-26 Bruxelles 1060 Saint-Gilles Belgique
ID parcelle cadastrale : **B442M3 / B103C**

Dessin:
Situation de fait 1/2

N° de plan:
03-02/3

Date: 18/11/25

Echelle : 1:50

Toutes les cotes sont données à titre indicatif. L'entrepreneur est tenu de prendre sur place mesures et niveaux nécessaires à l'exécution de la soumission des différents corps de métiers et plans d'exécution de la situation réelle. Les informations relatives à la stabilité sont données à titre indicatif. L'entrepreneur doit se référer aux plans, métré et prescriptions de l'ingénieur en stabilité. En cas de contradiction entre les plans de l'architecte et les plans de l'ingénieur en stabilité, l'entrepreneur en informera l'architecte avant exécution.
L'entrepreneur doit réaliser le projet étude concernant la dimensionnement et l'implantation de toutes les techniques spéciales, électricité, ventilation, égouttage, chauffage, etc.) Les plans de principe sont donnés à titre indicatif. L'entrepreneur doit se référer aux prescriptions de la future entreprise de la future entreprise de toutes les informations concernant les diamètres des conduits, l'encombrement des éléments techniques, etc. L'entrepreneur soumettra ces comptes plans à l'approbation de l'architecte, avant exécution.

Descriptions :	Indice :	Date de révision des plans :
Demande de permis d'urbanisme	*A*	02/10/25
Mise à jour plans après avis dossier incomplet du 06-10-25	*B*	18/11/25

LEGENDES

- **±0.00** — **niveau projeté**, niveau 0.00 = niveau sol fini intérieur rez-de-chaussée. Correspond au niveau 10.00 du relevé du géomètre
- **0.00** — **niveau relevé géomètre,** niveau 10.00 = niveau sol fini rez-de-chaussée.
- **10.00 G / 0.00 A** — **indice G =** niveau géomètre **indice A =** niveau projeté

- MACONNERIES EXISTANTES
- NOUVELLES MACONNERIES
- BETON ARME
- POUTRE
- ISOLANT SOUPLE
- ISOLANT RIGIDE
- MURS A DEMOLIR

salle à manger — destination local
1 - 37,54 m² — surface
HSO - 2,72 m — hauteur sous dalle
HSP - 2,56 m — hauteur sous plafond
Ø +0.00 — niveau sol fini

DIM : DIMENSIONS-BAIE (GO)
HA : HAUTEUR ALLEGE
HT : HAUTEUR TABLETTE
HB : HAUTEUR BAIE
HP : HAUTEUR SOUS POUTRE

- EU — TRACE DES EVACUATIONS D'EAU USEES
- EF — TRACES DES EVACUATIONS D'EAU FECALE
- EP — TRACES DES EVACUATIONS D'EAU PLUVIALE
- P U F — DESCENTE EAU PLUVIALE - USEE - FECALE
- CV — CHAMBRE DE VISITE
- OAM — OUVERTURE D'ALIMENTATION MECANIQUE
- OEM — OUVERTURE D'EXTRACTION MECANIQUE
- R — RADIATEUR (dimensions à confirmer)
- 1 — REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE
- ARBRE EXISTANT
- ARBRE A ABATTRE (C. à circonférence de tronc à 1.4 m du sol)
- NOUVEL ARBRE (Alnicola Hot Egg 180 cm, Prunus Lusitanica, Ixelle)
- HAIE A ABATTRE (sur plan d'implantation)
- HAIE EXISTANTE
- NOUVELLE HAIE (Prun. Lusitanica, Ixelle)